

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service des communes
139 41

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 DECEMBRE 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL**

**OBJET : Communauté d'Agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette - Contrat
Départemental de Développement et d'Aménagement 2017/2019 - Tranche 2018.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux envisagé par la communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette (ACCM) pour la tranche 2018 du contrat départemental de développement et d'aménagement 2017/2019, conformément à l'annexe 1.

Les opérations envisagées pour la tranche 2018 de ce contrat sont les suivantes :

- AMENAGEMENTS DE LA ZONE ECONOMIQUE NORD A ARLES

Dans le cadre de sa compétence d'aménagement des zones d'activités, et afin de soutenir l'activité économique locale, la communauté d'agglomération poursuit plusieurs opérations sur les zones économiques de son territoire.

La zone industrielle Nord constitue la principale zone d'activité de la commune d'Arles. Elle réunit sur 90 hectares plus d'une centaine d'entreprises regroupant deux mille salariés. Tous les types d'activités sont présents : agro-alimentaire, chaudronnerie lourde, ingénierie informatique, BTP, industrie, artisanat, commerces de gros.

Pour la tranche 2018, les travaux vont concerner la réalisation d'une liaison Galilée/Rainard qui permettra de fluidifier la circulation et contribuera au développement du parc d'activités.

Le coût global de l'opération, prévue de 2017 à 2018, est estimé à 660.000 € HT, dont 560.000 €HT pour la tranche 2018.

Le projet ne bénéficiant d'aucune aide, la subvention départementale pourrait être fixée à 396.000 € dont 336.000 € pour la tranche 2018.

- AMENAGEMENTS DE LA ZONE ECONOMIQUE DU BOIS DE LEUZE A SAINT-MARTIN-DE-CRAU

La zone d'activités du Bois de Leuze, à vocation mixte, est principalement tournée vers l'industrie et la logistique. Son accessibilité et son offre foncière font de ce secteur un lieu de développement privilégié pour les entreprises de ces filières.

Cet espace d'activité connaît un essor considérable depuis plusieurs années et l'aménagement ouest de la zone a été réalisé sur près de 100 hectares, dans le cadre d'une opération privée.

La communauté d'agglomération poursuit son programme d'aménagements qui prévoit pour la tranche 2018 la requalification de la rue Papin et la création de deux giratoires sur les intersections Curie-Ampère et Curie-Carmes.

Le coût global de ce programme, prévu de 2017 à 2019, est estimé à 1.915.833 € HT, dont 735.833 € HT pour la tranche 2018.

Le projet ne bénéficiant d'aucune aide, la subvention départementale pourrait être fixée à 1.149.500 € dont 441.500 € pour la tranche 2018.

- REQUALIFICATION DE LA ZONE ECONOMIQUE DU ROUBIAN A TARASCON (PHASE 2)

La zone d'activité du Roubian, sur la commune de Tarascon, pose un certain nombre de problématiques : la mixité des usages commerciaux/industriels, le développement et la mutation de la zone d'activité, son implantation dans un paysage agricole, l'absence de qualification de l'espace urbain.

La communauté d'agglomération a engagé un vaste programme de requalification qui doit permettre de redonner une vision d'ensemble des 90 hectares que compte la zone économique.

Une première phase de travaux est en cours de réalisation et concerne la requalification des voies commerciales, de l'espace industriel et la création d'une aire de poids lourds.

La phase 2 de l'opération concernera l'ensemble des réseaux hydrauliques (AEP, EU, EP, station de relevage, bassin de rétention).

Le coût de l'opération, prévue de 2018 à 2019, est estimé à 1.500.000 € HT, dont 750.000 € HT au titre de la tranche 2018.

Le projet ne bénéficiant d'aucune aide, la subvention départementale pourrait être fixée à 900.000 € dont 450.000 € pour la tranche 2018.

- MISE EN ACCESSIBILITE DES POINTS D'ARRET DE BUS SUR LE TERRITOIRE INTERCOMMUNAL

La communauté d'agglomération a adopté en 2010 un Schéma Directeur d'Accessibilité (SDA) des transports, afin d'atteindre les objectifs fixés par la loi du 11 février 2005.

ACCM a élaboré dans ce sens un agenda d'accessibilité programmée, validé par la Préfecture. Ce calendrier prévoit la mise aux normes de 111 points d'arrêts déterminés comme prioritaires par le SDA, sur une période de trois ans.

L'aménagement des points d'arrêt, sur le territoire de la communauté d'agglomération, doit permettre l'arrêt des véhicules de transports collectifs au plus près du quai ou du trottoir sur toute sa longueur selon un modèle de schéma type d'implantation.

Le coût global de l'opération, prévue de 2017 à 2019, est estimé à 1.299.999 € HT, dont 433.333 € HT pour la tranche 2018.

Le projet ne bénéficiant d'aucune aide, la subvention départementale pourrait être fixée à 780.000 € dont 260.000 € pour la tranche 2018.

- AMENAGEMENT D'UNE AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE A SAINT-MARTIN-DE-CRAU

Conformément aux prescriptions du schéma départemental d'accueil des gens du voyage, la communauté d'agglomération s'engage à répondre aux besoins de populations spécifiques. La création d'une aire d'accueil de 20 à 25 places est prévue sur la commune de Saint-Martin-de-Crau sur un emplacement réservé de 4 000 m².

ACCM envisage une première étape d'étude de faisabilité, avec l'accompagnement de la Société publique locale du pays d'Arles. Les travaux seront définis en fonction du résultat de l'étude.

Le montant du projet, prévu de 2018 à 2019, est estimé à 1.000.000 €HT dont 100.000 €HT au titre de la tranche 2018.

Le projet ne bénéficiant d'aucune aide, la subvention départementale pourrait être fixée à 600.000 € dont 60.000 € pour la tranche 2018.

- TRAVAUX SUR LES RESEAUX D'EAU POTABLE

La communauté d'agglomération poursuit son programme triennal de réfection, d'extension et de renouvellement des réseaux d'eau potable sur les communes de son territoire.

Pour la tranche 2018 les travaux vont concerner :

- Arles : extension du réseau d'eau potable vers Notre Dame d'Amour ;
- Saint-Martin-de-Crau : extension du réseau chemin de la Laure et renouvellement du réseau avenue Daudet ;
- Saintes-Maries-de-la-Mer : extension du réseau RD 570 entre le Paty (Arles) et le château d'Avignon (Saintes-Maries-de-la-Mer).

Le coût global des travaux, prévus de 2017 à 2019, est estimé à 958.331 €HT, dont 416.666 €HT pour la tranche 2018.

Le projet ne bénéficiant d'aucune aide, la subvention départementale pourrait être fixée à 574.998 € dont 249.999 € pour la tranche 2018.

- TRAVAUX SUR LES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT

La communauté d'agglomération poursuit son programme triennal de réfection, d'extension et de renouvellement des réseaux d'assainissement sur les communes de son territoire.

Pour la tranche 2018 les travaux vont concerner :

- Arles : renforcement des réseaux quartier Trinquetaille ; requalification du poste de refoulement Vittier et extension des réseaux quartier Gimeaux ;
- Saint-Martin-de-Crau : renouvellement des réseaux quartier Mas Planton ;
- Tarascon : mise en conformité des réseaux quartier des écoles.

Le coût global des travaux, prévus de 2017 à 2019, est estimé à 2.666.664 €HT dont 937.499 €HT pour la tranche 2018.

Le projet ne bénéficiant d'aucune aide, la subvention départementale pourrait être fixée à 1.599.998 € dont 562.500 € pour la tranche 2018.

---oOo---

Ainsi, le montant total des travaux de la tranche 2018 de ce contrat 2017/2019 s'élève à 3.933.331 €HT. La participation globale du Département des Bouches-du-Rhône pourrait être fixée à 2.359.999 € pour la tranche 2018, conformément à l'annexe 1 du rapport.

Ce rapport est sans incidence financière. La dépense est déjà imputée au chapitre 204 du budget départemental en application de la délibération n° 132 du 31 mars 2017.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL